

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES-VERBAL INTEGRAL
de la séance du 27 août 2019
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf M. Cédric OTZENBERGER (procuration à M. Mario MEYER), M. Michaël BERGER, absent excusé, M. Christophe HAUERT (procuration à M. Fabien ANSTETT), Mme Christelle ADOLPH (procuration à Mme Marie-Laure LEONHART), Mme Isabelle SCHWOERER, absente excusée et Mme Anita SCHWARTZ, absente non excusée.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 20 août 2019 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2019**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
Déclarations d'Intention d'aliéner
Dossiers d'urbanisme
- 4. COMMANDE PUBLIQUE**
a) Avenants salle polyvalente
- 5. FINANCES**
a) Subvention école élémentaire
b) Décision modificative
c) Fonds de concours CCRM
- 6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
a) Gratification de stage
- 7. DOMAINE ET PATRIMOINE**
a) Mainlevée de droit à la résolution
b) acquisition de terrains : rue de la Vallée
- 8. INTERVENTION DES ADJOINTS**
- 9. DIVERS**
Délégués intercommunaux 2020

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Christine HURTHER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

Dossiers d'urbanisme et DIA

M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, présente les dossiers d'urbanisme et les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

4. COMMANDE PUBLIQUE

a) Avenants – marché extension et restructuration de la salle polyvalente

Restructuration et extension de la salle polyvalente de Sundhouse

TABLEAU DE SUIVI DES MARCHÉS

MARCHES DE BASE				AVENANTS			TOTAUX PAR LOTS DU MARCHÉ	
LOTS	DÉSIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANTS	AVENANT N°1	AVENANT N°2	TOTAL AVENANTS PAR LOTS	TOTAL MARCHÉ+ AVENANTS	VARIATION
1	Démolition - Désamiantage	MADER SA	59 000,00 €			0,00 €	59 000,00 €	0,00%
2	Terrassement - Gros œuvre	WICK	350 963,33 €	10 830,00 €		10 830,00 €	361 793,33 €	3,09%
3	Charpente Métallique	HOWILLER	66 800,00 €			0,00 €	66 800,00 €	0,00%
4	Couverture - Etanchéité - Bardage	SOPREMA	416 864,12 €			0,00 €	416 864,12 €	0,00%
5	Isolation thermique - Crepissage	MAYART	65 912,35 €	4 260,00 €		4 260,00 €	70 172,35 €	6,46%
6	Echafaudages	KAPP	27 111,80 €			0,00 €	27 111,80 €	0,00%
7	Menuiseries ext.alu- Protections solaires	ALU METAL CONCEPT	135 000,00 €	2 062,30 €		2 062,30 €	137 062,30 €	1,53%
8	Serrurerie - Métallerie	SCHEIBEL	44 054,17 €	5 858,00 €	-1 148,00 €	4 710,00 €	48 764,17 €	10,69%
9	Plâtrerie - Plafonds suspendus	MARWO	12 073,56 €			0,00 €	12 073,56 €	0,00%
	Plâtrerie - Plafonds suspendus	GASHI	13 923,20 €			0,00 €	13 923,20 €	0,00%
9	Plâtrerie - Plafonds suspendus	RUIJU	52 409,20 €			0,00 €	52 409,20 €	0,00%
10	Menuiserie intérieure bois	HUNSINGER	291 880,60 €	1 050,00 €		1 050,00 €	292 930,60 €	0,36%
11	Chape - Carrelage - Faïence	DIPOL	49 036,62 €			0,00 €	49 036,62 €	0,00%
12	Revêtements de sols souples	ESPACE DECOR	9 765,70 €	-1 745,12 €		-1 745,12 €	8 020,58 €	-17,87%
13	Revêtements de sols sportifs	JEHU	38 934,00 €	1 260,00 €		1 260,00 €	40 194,00 €	3,24%
14	Parquet bois	SINGER	26 920,50 €	4 227,18 €		4 227,18 €	31 147,68 €	15,70%
15	Peinture intérieure	PEINTURE SCHWARTZ	35 956,93 €	1 615,00 €		1 615,00 €	37 571,93 €	4,49%
16	Signalétique	-	-			0,00 €	-	-
17	Nettoyage de fin de chantier	PRODUNET	13 639,23 €			0,00 €	13 639,23 €	0,00%
18	Chauffage - Ventilation	SANICHAUF	154 670,92 €	4 065,75 €		4 065,75 €	158 736,67 €	2,63%
19	Electricité	KOESSLER	254 426,00 €	3 822,50 €	7 054,00 €	10 876,50 €	265 302,50 €	4,27%
20	Installations sanitaires	HIRTZEL ARBOGAST	87 918,00 €			0,00 €	87 918,00 €	0,00%
21	Assainissement - Réseaux divers	JEHL	69 673,38 €			0,00 €	69 673,38 €	0,00%
22	Voirie - Aménagements Paysagers	THIERRY MULLER	46 508,33 €			0,00 €	46 508,33 €	0,00%

MONTANT TOTAL MARCHÉ

2 323 441,94

MONTANT TOTAL AVENANTS

43 211,61

MONTANT TOTAL MARCHÉ + AVENANTS

2 366 653,55

MONTANT TOTAL VARIATION

1,86%

NB :
Les avenants en attente de validation sont repérés en gris
Les montants sont exprimés en € HT

Vu la délibération du 15 mai 2018,

M. KLOTZ Mathieu, 1^{er} Adjoint, présente les travaux relatifs aux avenants ci-dessus, concernant le marché extension/restructuration de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les avenants tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 43 211,61€ HT soit 51 853,93 € TTC,

AUTORISE M. le Maire à signer lesdits avenants et les documents y afférents,

AUTORISE l'inscription des montants au Budget 2019,

AUTORISE M. le Maire à effectuer un virement de crédit des dépenses imprévues à l'opération salle polyvalente ce qui modifie le budget des dépenses d'investissement comme suit :

Chap. 020 : dépenses imprévues - 51 854 €
Op. 33 salle polyvalente, article 2313 : + 51 854 €

ADOpte A L'UNANIMITE

5. FINANCES

a) Subvention pour l'école élémentaire et la Croix-Rouge française

Vu les demandes de subventions réceptionnées,

Mme Josiane GERBER présente la demande de subvention de l'école élémentaire concernant les classes découverte de janvier et mars (CE1/ CE2/ CM1 et CM2) pour un total de 88 élèves.

M. le Maire explique que la Croix-Rouge a envoyé une demande de soutien à plusieurs Communes concernant l'achat d'un véhicule de secours. L'unité locale est dans l'obligation de remplacer leur véhicule actuel. Le coût total de cet investissement représente 75 000€.

M. le Maire explique que la Commune et l'OMJSAL sollicitent l'aide de la Croix-Rouge pour chaque carnaval. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 200€ à la Croix-Rouge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 2200€ à l'école élémentaire de Sundhouse pour le financement d'une classe de découverte pour 88 élèves (25 € par enfant) ;

DECIDE d'accorder une subvention de 200€ à la Croix-Rouge française pour l'achat d'un véhicule de secours ;

AUTORISE M. Le Maire à inscrire les montants au Budget à l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. FINANCES

b) Fonds de concours – travaux voirie rue de la Gare et rue des écureuils

Le Maire souligne que, lors du vote du projet de budget primitif 2016, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux Communes réalisant des projets d'investissement sur la période 2016-2020 d'un montant de 30 000 €.

Dans ce cadre, la Commune de Sundhouse souhaite réaliser des travaux de rénovation de la voirie des rues de la Gare et des Ecureuils.

Le coût de l'opération est estimé à 445 000,00 € HT, dont 47 625,00 € de participation de la Communauté de Communes (part éclairage public). La part des subventions attendue est de 83 333,00 €. La charge résiduelle communale est d'environ 314 042 € HT.

Le montant du fonds de concours sollicité n'excédant pas la part de financement assurée, hors subvention par la commune, ce projet peut bénéficier du versement du fonds de concours de 30 000 € instauré par le Conseil de Communauté en sa séance du 6 avril 2016.

Le Maire indique que la Commune doit, pour que le versement du fonds soit effectif, délibérer dans le même sens, la Communauté de Communes ayant déjà approuvé l'octroi de ce fonds le 26 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 30 000 € par la Communauté de Communes à la commune de Sundhouse pour la rénovation de la voirie des rues de la Gare et des Ecureuils ;

APPROUVE le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération ;

AUTORISE **M. le Maire** à signer le fonds de concours ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. FINANCES

c) Décisions modificatives

1. Décision modificative – transfert de subventions

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la décision modificative suivante, qui modifie les imputations de certaines subventions perçues au cours des exercices antérieurs.

Il s'agit de :

- transférer à l'article 1321 les subventions de 170.000 € imputées à l'article 1311 ;
- transférer à l'article 1322 les subventions de 75.000 € imputées à l'article 1312 ;
- transférer à l'article 1328 les subventions de 300.000 € imputées à l'article 1318.

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature Budgétaire et Comptable M14,
Vu la délibération 4.1 du 22 mars 2019, approuvant le Budget Primitif,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de voter la décision budgétaire modificative comme suit :

Budget d'investissement :

Recettes - art. 1311 :	- 170 000€
art. 1312 :	- 75 000€
art. 1318 :	- 300 000 €
art. 1321 :	+ 170 000€
art. 1322 :	+ 75 000 €
art. 1328 :	+ 300 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Décision modificative – fonds de concours CCRM

Concernant les travaux rue de la gare et rue des écureuils, la CCRM a accordé à la Commune en séance du 26 juin dernier un fonds de concours de 30 000€.

A cet effet, il est proposé de voter la décision modificative suivante afin d'inscrire le montant de la subvention au Budget dans la section recette. Pour équilibrer M. le Maire propose d'ajouter 30 000€ de dépenses à l'article 2315 sur l'opération 87 – voirie.

- Vu** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la nomenclature Budgétaire et Comptable M14,
- Vu** la délibération 4.1 du 22 mars 2019, approuvant le Budget Primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter la décision budgétaire modificative comme suit :

Opération 87 – Voirie	
Dépenses : Article 2315	+ 30 000€
Recettes : Article 13251	+ 30 000€

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Gratification de stage

M. Claude GERBER indique aux membres du Conseil Municipal que M. Darwin BLEC a effectué un stage au service technique de la Commune du 27 mai 2019 au 05 juillet 2019.

Sur proposition de M. le Maire et de M. Claude GERBER, Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une indemnité de stage de 250 € à M. Darwin BLEC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. DOMAINE ET PATRIMOINE

a) Mainlevée de droit à la résolution

Parcelles cadastrées section 50 n° 485/21 et n° 517/21

- Vu** la demande de Maître Isabelle GENY, Notaire à SUNDHOUSE ;
- Vu** l'acte de vente du 05 septembre 2008 au terme duquel M. Bertrand ROSSI et Mme Christelle SPIELMANN ont acquis la parcelle cadastrée section 50 n° 485/21 sise rue André Malraux, lot 4 du lotissement Rohrfeld 6^{ème} tranche ;
- Vu** l'acte de vente du 03 août 2012 au terme duquel M. Bertrand ROSSI et Mme Christelle SPIELMANN ont acquis la parcelle cadastrée section 50 n°517/21 sise rue André Malraux, lot n°21 du lotissement Rohrfeld 6^{ème} tranche ;
- Vu** le droit à la résolution au profit de la Commune prévu dans l'acte ;

Considérant que les conditions de la vente ont été remplies ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer les mainlevées du droit à la résolution concernant l'affaire sus énoncée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. DOMAINE ET PATRIMOINE

b) voirie communale : acquisition de terrains rue de la Vallée

En vue de l'élargissement des voies publiques par cession gratuite de terrains privés et comme suite à l'accord des propriétaires concernés,

Vu l'article 1317 du Code Civil ;

Vu l'article L 1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article L 1311.14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de propriétés indiquées ci-dessous ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord à l'acquisition à titre gratuit des parcelles suivantes :

SECTION	PARCELLE	SURFACE	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	OBJET	TYPE D'ACTES
1	80	0,07 a	Indivision : M. Anthony BRENNER & M. Michael BRENNER	Rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	49	0,07 a	MM Jean-Philippe CHERBUY & Franck SCHANNO	9 rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	50	0,13 a	M Jean-Philippe CHERBUY & Franck SCHANNO	9 rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	51	0,02 a	M. Claude PFIFFER	11 rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	129/47	0,06 a	M. Eric GERBER & Mme Sandra GERBER	Rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	130/47	0,04 a	M. & Mme Francis et Marie-Odile GANDER	Rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	131/46	0,09 a	M. & Mme Francis et Marie-Odile GANDER	Rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	158/48	0,01 a	M. Michel GERBER	Rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
1	159/48	0,01 a	M. Christophe GERBER	5 rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
2	46	0,20 a	M. Eric FARIA	4 rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ
2	89	0,09 a	M. Alfred LAUFFENBURGER	Rue de la Vallée	ELARGISSEMENT	NOTARIÉ

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées désignées ci-dessus ;

DIT QUE les acquisitions et les ventes se feront par acte notarié ;

AUTORISE M. le Maire à signer les actes notariés ;

AUTORISE M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, à représenter la Commune pour signer les actes notariés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. INTERVENTION DES ADJOINTS

- **M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint :**

Salle paroissiale : les travaux sont terminés et la salle est opérationnelle.

Ecole élémentaire : cour de l'école : la publication pour la démolition du bâtiment de l'école de musique sera faite prochainement, les documents sont en cours de réalisation. Ce samedi matin, une équipe de conseillers municipaux interviendra pour la démolition de l'escalier principal et la pose de marches en grès des Vosges (sortie rue du Maire Gruber).

Salle polyvalente : la majorité des travaux en cours a été présentée lors de la commission Bâtiment de ce jour ainsi que lors du point de présentation des avenants.

- **M. Claude GERBER, 2^{ème} Adjoint :**

Voirie :

Travaux SDEA : Rue du Maire LEONHART, rue de la Dordogne. Le réseau des eaux usées est saturé. Ils mettent en place un renforcement des canalisations.

Rue de la gare et rue des écureuils : le réseau d'assainissement est en bon état et n'a pas besoin d'être remplacé. Cependant, nous envisageons de mettre en place des équipements pour l'infiltration des eaux pluviales afin de soulager les réseaux lors de grosses pluies et d'atténuer les inondations dans les caves. Cela évitera également un mauvais fonctionnement de la station d'épuration ainsi que le rejet de polluants en milieu naturel.

Le bureau d'études Sétui a fait une analyse financière pour connaître les coûts supplémentaires d'une telle opération. L'estimation est beaucoup plus élevée que celle inscrite au Budget.

La commission géographique composée d'élus locaux se réunira le 25 septembre afin de déterminer le montant de la dépense qu'ils prendront en charge.

M. Fabien ANSTETT demande quand seront bouchés les trous réalisés par ENEDIS dans la rue de Saasenheim, des vergers etc.

M. GERBER répond que les électriciens feront la bascule le 3 septembre au niveau du transformateur puis l'entreprise viendra remettre la voirie en état.

Atelier : la voiture électrique est achetée. Elle devrait arriver la semaine prochaine.

- **Mme Josiane GERBER, 3^{ème} Adjointe :**

Présentation des documents distribués par le SMICTOM dans les boîtes aux lettres. M. GRATTEPLANCHE DU SMICTOM viendra valider les emplacements des Bornes d'Apport Volontaire.

Une commande de matériel pour l'entretien de la salle polyvalente a été faite.

M. Fabien ANSTETT demande si les hautes herbes sur les trottoirs rue de Saasenheim seront enlevées.

Mme GERBER répond que l'agence immobilière a été contactée à plusieurs reprises.

9. DIVERS

- ✚ Nombre et répartition des sièges de conseillers communautaires :
 La CCRM a proposé en séance du 15 mai 2019 la répartition suivante, adopté à l'unanimité :
 Les membres du Conseil Municipal valident la proposition ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2019	Nombre de sièges	Evolution par rapport à la situation actuelle
Marckolsheim	4142	8	+1
Hilsenheim	2653	5	+1
Wittisheim	2055	3	0
Sundhouse	1819	3	+1
Bindernheim	1025	1	0
Ohnenheim	1015	1	0
Artolsheim	995	1	0
Elsenheim	823	1	0
Grussenheim	811	1	0
Mackenheim	761	1	0
Bootzheim	724	1	0
Hessenheim	621	1	0
Saasenheim	603	1	0
Schoenau	597	1	0
Heidolsheim	514	1	0
Richtolsheim	335	1	0
Schwobsheim	325	1	0
Boesenbiesen	316	1	0
TOTAL	20134	33	+3

- ✚ M. Fabien ANSTETT demande ce qu'il advient du projet de la micro-crèche. M. le Maire répond que le permis a été accordé et que le bâtiment sera en face de l'école maternelle.
- ✚ M. le Maire indique qu'il y a eu des visites du bâtiment de l'ancienne Poste pour des locations mais sans suite.
- ✚ M. Jean-Paul RIMBAULT annonce la soirée des bénévoles, le 7 septembre à l'étang de pêche.
- ✚ Mme Christine HURTHUR demande quand sera réalisé le marquage dans la rue de la Vallée pour la piste cyclable car il est dangereux de circuler en l'état et la mise en place des poteaux pour interdire le stationnement sur les trottoirs... M. Claude GERBER indique qu'il essaye vainement de contacter le bureau d'études Sétui et l'entreprise COLAS.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h50.

Fait à SUNDHOUSE, le 29 août 2019.

La Secrétaire,
Christine HURTHUR

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST

SIGNATURES

Compte rendu du 27 août 2019

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle
Absente excusée
(procuration à Marie-Laure
LEONHART)

ANSTETT Fabien

BERGER Michaël
Absent excusé

DIAZ Danièle

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe
Absent excusé
(procuration à Fabien ANSTETT)

HURTHUR Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric
Absent excusé
(procuration à Mario MEYER)

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita
Absente non excusée

SCHWOERER Isabelle
Absente excusée

VALLET Alice